

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-322 du 14 Août 1985

chargeant le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim des Camarades Soulé DANKORO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et Frédéric AFFO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter du 13 Août 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 13 Août 1985, le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence du Camarade Soulé DANKORO et de l'intérim du Camarade Frédéric AFFO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, qu'assurait le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 14 Août 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MCAT-MAEC-MJIEPSEP 9 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6
IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1
Préfets 6 JORPB 1.-